

CA du CCAS du 08/04/2025

Désignation de la secrétaire de séance : Clarisse Egloff

Présents : M Christian Pradel, Daniel Gaudon, Mmes Annick Di Stefano, Clarisse Egloff, Simone Soly, Marie-Claude Vermare, Françoise Favre, Béatrice Wesse, Emilie Perrin.

Excusée : Mme Isabelle Gondard.

Absente : Christèle Mure

Approbation du dernier CR

Cadre administratif: M Jean-Christophe Mathy Poisot

CCAS :

- **Secours** :

.. - .

- **Subventions aux associations 2025** :

- Le CCAS attribue des subventions aux associations pour un montant de 7475€ - voir tableau joint. Adopté à l'unanimité.

- Subvention au Club Amitié Dareizé : Mme Vermare sort. Montant de 200€ Approuvé à l'unanimité.

- Subvention au centre social : M. Pradel et Mme Soly sortent. Daniel Gaudon prend la présidence. Le Centre social demande une subvention exceptionnelle pour les 60 ans du centre social, pour une animation prévue le dernier week-end de Novembre. Montant de 1700€. Approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2024** : voir le tableau joint.

Quelques remarques : la population de Vindry est plutôt favorisée, avec peu de personnes en difficulté financière, peu de personnes au RSA. Cela explique le peu de secours en argent réalisés au cours de l'année. Résultat cumulé bénéficiaire de 8063,86€. Approuvé à l'unanimité.

- **Affectation du résultat 2024** : Approuvé à l'unanimité.

- **Compte de gestion 2024** : Approuvé à l'unanimité.

- **Budget primitif 2025** : voir le tableau. Le budget est examiné avec l'explication de la subvention supplémentaire à la Résidence de 24000€ de la part du CCAS. Approuvé à l'unanimité.

- **Convention Epi'autre** : formalisation des liens entre le CCAS de Vindry et l'épicerie solidaire de Tarare avec une convention de partenariat en lien avec la subvention accordée. Les bénéficiaires du CCAS pourront faire leurs achats alimentaires à l'épicerie solidaire. Approuvé à l'unanimité

- **Convention de participation Mandat de Gestion CDG69 risque santé risque prévoyance** : adhésion au CDG69 pour trouver un contrat à proposer aux agents. A l'issue de la proposition, il faudra choisir soit le contrat soit l'attribution de 15€/ fiche de paie pour les employés. Approuvé à l'unanimité

- **Questions diverses :**

- **mutuelle communale** : les informations sont présentes dans le prochain Via.
- **Henri Billet** : Loyers impayés depuis longtemps. Le propriétaire a fait un recours. Le préfet a pris un arrêté d'expulsion. Il n'a pas informé sa famille de sa situation. En Janvier 2024, la mairie a été informée de l'intention d'expulsion. M. Gaudon est allé le voir plusieurs fois, a laissé un courrier mais aucune réponse. En novembre le jugement d'expulsion est notifié. Le CCAS a fait un courrier recommandé pour lui notifier de contacter le CCAS. Le courrier a été récupéré mais aucune réponse/réaction de sa part. Tout a été mis en oeuvre par le CCAS pour l'aider en amont. Cette personne a refusé toute aide.

Résidence Autonomie :

- **Plan de formation 2025** : utilisation des ressources du CNFPT. Le personnel s'implique de plus en plus dans les formations proposées et est demandeur. Approuvé à l'unanimité.

- **Etat des Recettes et Dépenses Réalisées et affectation du résultat 2024** : l'excédent 2024 est généré grâce à l'excellent taux d'occupation (41000€ de plus qu'attendu). L'excédent réalisé de 67904€ grâce aux économies mises en oeuvre (suppression du poste de gardien de nuit, logement supplémentaire). Une partie de cet excédent sera affecté en investissements (pour financer des kitchenettes...), le reste en fonctionnement (les peintures...). M. Pradel sort. Daniel Gaudon prend la présidence. Approuvé à l'unanimité

- **Compte de gestion 2024** : M. Pradel reprend la présidence. Voir tableau. Approuvé à l'unanimité

- **Etat prévisionnel des Recettes et des dépenses 2025** : voir tableau. Le département impose une prévision prudente. On retrouve la subvention d'équilibre du CCAS de 24000€ afin de ne pas présenter un budget déficitaire. Remarque pour les frais de personnel : le taux des charges patronales a augmenté de 3 points cette année et augmentera également de 3 points chaque prochaine année. Le budget 2025 est équilibré en fonctionnement et en investissement. Il restera 24000€ de réserve en investissement. Approuvé à l'unanimité.

- **Modification du RIFSEEP** (notamment le versement du CIA complément indemnitaire annuel) : Le CIA sera versé en une seule fois en Avril au lieu d'être versé

chaque mois, pour être en harmonie avec les autres employés de la commune. Approuvé à l'unanimité.

- **Subvention CARSAT 2025** : demande de subvention pour la réfection des kitchenettes, peintures et couloirs, sols. Subvention demandée de 49533€. Approuvé à l'unanimité

- **Convention l'Entraide Tararienne** : les explications sont données. Approuvé à l'unanimité

- **Projet d'établissement 2024-2029** : doit être joint au dossier de demande de subvention. Approuvé à l'unanimité.

-Questions diverses :
Pas de questions.

Prochaine réunion : le Jeudi 26 Juin 2025 19h.

Avec un repas au restaurant. La Croisette.

